

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel– 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 48 78 11 60

E-mail : spp@spp.asso.fr

Présents : P. Aloupis - J. Angelergues - C. Baruch – I. Béguier – S. Cabrera - E. Castells-Mourier - A. Faure-Bismuth - N. Franck – C.M. François-Poncet - A. Gibeault – V. Kapsambelis - C. Lechartier-Atlan – S. Lepastier – J. Lucchini - I. Martin-Kamieniak – F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - H. Suarez-Labat

Excusés (représentés) : B. Ang - J-L. Baldacci - M-C. Camus-Delage - E. Chauvet – J. Glas

Invités présents : M. Vincent

Invités excusés : M. Petitcolin

Le quorum des membres présents du CA est atteint, la réunion débute à 21h20.

1/ **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet 2018** : après modifications, approuvé à l'unanimité.

2/ **Demandes d'agrément**

Ont été agréés :

Cécile Bouchet, Claire Cubells-Seibert, Igor Gourine, Laurence Patry, Abderrahmane Si Moussi et Béatriz Thaler

3/ **Radiation complémentaire pour non-paiement de cotisation**

Ont été radiées pour non-paiement de cotisations :

Marie Gatto, Brigitte Monfray-Weigel et Analia Silbermann

4/ **Réflexion sur les statuts des groupes régionaux. Invitation de M. Petitcolin**

En absence de M Petit Colin et de MC Camus Delage, déléguée du bureau aux régions, le président rappelle les questions posées par certaines régions :

- comment pallier le manque d'investissement et de prise de responsabilité institutionnelle de leurs membres ? en particulier, des non-membres de la SPP (AeF, honoraires) peuvent-ils participer à la vie institutionnelle des groupes régionaux ?

Un travail de recension et d'analyse des statuts des différents groupes régionaux a été effectué par M.-C Camus-Delage et le Bureau, et un avis a été demandé à Monsieur Poirier, notre interlocuteur du ministère.

Le Règlement intérieur de la SPP précise que :

« les principes de fonctionnement du groupe régional doivent être définis en conformité avec les statuts de la SPP et son règlement intérieur » (p. 11)

Les statuts de certains groupes régionaux indiquent la possibilité que des honoraires de la SPP soient des membres actifs de leur association, d'autres souhaiteraient pouvoir intégrer des analystes en formation.

Interrogé sur les rapports des statuts respectifs, Mr Poirier a indiqué que les associations loi 1901 des groupes régionaux sont des associations indépendantes, qui peuvent donc définir les statuts qu'ils souhaitent. En revanche, la SPP peut ou non, en fonction de ses propres critères, les accepter comme « groupes régionaux de la SPP ».

Lors de la discussion, il apparaît que pour le CA, les AeF peuvent participer aux activités scientifiques et/ou institutionnelles d'un groupe régional, s'ils sont sous la responsabilité d'un membre.

Pour la question de savoir si des psychanalystes honoraires peuvent être membre actif d'une association, avec droit de vote, alors qu'ils ne sont pas membres actifs de la SPP, il est rappelé que la différence tient à la réglementation applicable aux associations loi 1901 (groupes régionaux) et aux associations loi 1901 RUP (la SPP). Étant association RUP, la SPP ne peut avoir des honoraires comme membres, à la différence des groupes régionaux.

Ce qui lie la SPP aux groupes régionaux est que la SPP reconnaisse l'association comme « groupe régional de la SPP ». Il est donc affirmé que les groupes régionaux doivent présenter leurs statuts, ou la modification de leurs statuts, au CA de la SPP pour que la reconnaissance soit effective.

Lors de la dernière réunion de la CRR, une particularité du groupe lyonnais est apparue : Le GLPRA est une association qui se ramifie en trois associations, le groupe Lyonnais, AGEPSI et CERP, ces deux derniers groupes n'étant pas directement reconnus par la SPP mais par le GLPRA ; pourtant, ils apparaissent sur le site comme groupes SPP. Dans l'une de ces associations, les honoraires peuvent être non seulement membres actifs, mais aussi éligibles dans leur CA.

Des objections ont été soulevées concernant la participation des psychanalystes honoraires en tant que membre actif, a fortiori éligibles, lors de la dernière réunion de la CRR.

Le risque de centralisme est évoqué et la proposition que ce soit une demande du groupe régional par lettre argumentant les raisons de ces modifications de statut semble préférable et permettrait au CA de se prononcer.

Lors de la dernière réunion de la CRR l'autre point à l'ordre du jour concernait les économies à faire pour la SPP. Il avait été souligné que les membres régionaux payaient une cotisation non négligeable à leur groupe régional, en sus de la cotisation SPP ; c'est donc une double cotisation que payent les régionaux à leur groupe et à la SPP.

Les charges varient d'un groupe à l'autre selon leur situation immobilière (locataires ou propriétaires, charges exceptionnelles à prévoir...).

Le pourcentage de reversement, actuellement identique pour tous les groupes régionaux, pourrait être rediscuté ; le RI de la SPP précise que « ce pourcentage est fixé, en accord avec chaque groupe régional, au moment de l'établissement du budget prévisionnel ».

Proposition de faire le point 6 sur les finances avant le point 5 ; acceptée

6/ Actualités de nos finances

- Recherche de financements.
- Information sur les dons reçus.

Les dons reçus depuis la lettre du président se montent à 9400 € avec les dons au livre consacré à B. Rosenberg, 8000 € sans.

Les économies réalisées par le non remplacement à temps plein des congés maternité (deux cette année) risquent de ne pas se renouveler en 2019, avec le retour de C. Notté à temps plein et de R. Darouiche avant la fin de l'année. Les soucis restent là, et trouver des ressources supplémentaires reste nécessaire.

Les différentes options sont discutées : Resolliciter les collègues de façon claire ? relancer l'information sur la déduction des impôts ? Flécher les dons afin que les dons puissent être affectés à un secteur donné ?

Faire appel à un professionnel pour solliciter des dons de l'extérieur ? reprendre les recherches de Mécénat ou subventions de la culture ? toutes ces solutions ont déjà été maintes fois tentées sans qu'actuellement aucune d'entre elles ne semble susceptible d'une grande efficacité.

Le président a resollicité le ministère de la culture non pour demander une subvention mais pour avoir des pistes.

Il n'est pas possible d'obtenir des subventions de fonds européens, qui sont réservées aux organismes publics.

La salle de conférence va être louée de façon régulière, et permettre une rentrée de 15 000 € sur l'année. Cette somme ou une partie pourrait être utilisée pour financer un professionnel de la recherche de financement.

5/ La bibliothèque avec son patrimoine, son axe culturel et sa richesse est un bon support

Trois axes de développement sont envisagés :

- améliorer son logiciel pour qu'il soit plus accessible. L'informaticien travaille à un développement de l'interface de recherche.
- pouvoir interroger la bibliothèque en plusieurs langues, ce qui serait à la fois un outil précieux pour les étrangers, et une excellente façon de développer la notoriété internationale de la BSF. On pourrait demander une aide pour cette mise en œuvre à la FEP et à l'IPA.
- une mise en réseau avec des bibliothèques étrangères pourrait être envisagée, tout comme avec d'autres associations sanitaires françaises ; cela permettrait éventuellement de demander des

contributions à certaines d'entre elles, comme on le fait actuellement pour les autres sociétés psychanalytiques.

Il est proposé la création d'une entité interne à la SPP des « amis de la bibliothèque » qui permette à des donateurs, membres et non membres de la SPP qui le souhaitent d'effectuer des dons fléchés. Cela donnerait à ces donateurs un droit à des avantages spécifiques au niveau de la BSF. Ces dons seraient intégrés à la comptabilité globale de la SPP. Cette proposition est adoptée. Lors de la discussion, l'hypothèse d'une association autonome est écartée.

7/ Politique autour du personnel ; mouvement du personnel

Il a déjà été évoqué plus haut le retour des personnels en congé maternité. Par ailleurs, Nahil Wehbe a démissionné de son poste à la revue française de psychanalyse. Les responsables de la RFP ont entériné la politique actuelle de la SPP, qui implique la diminution d'un plein temps à un mi-temps, à la revue. Pour ceci, il est proposé d'externaliser ce mi-temps en demandant à Philippe Bonilo, qui a déjà remplacé Nahil précédemment, d'assurer le secrétariat de rédaction de la revue, à concurrence de la moitié du salaire chargé de Nahil, payé en honoraire dans le cadre de son statut d'autoentrepreneur. Ce travail se fera en dehors de ses heures de salarié de l'ASM13 et ne devra pas empiéter sur son travail au CCTP. Il s'agit, dans un premier temps, d'un essai dont il faudra juger de la pertinence. Par ailleurs, nous sommes en négociations avec les PUF, qui devraient prendre en charge une partie du travail de correction qu'effectuait Nahil ; et les auteurs seront davantage sollicités également pour qu'ils rendent des articles qui soient déjà mis en forme. Cela augmentera également le travail bénévole des responsables de la Revue.

Le CA donne son accord.

Lors du recrutement du mi-temps d'assistant bibliothécaire que nous avons pourvu, dans la personne d'Isabelle Zyserman, dans la suite de la politique d'économie, un candidat a retenu notre attention : en effet, il avait les spécificités qui lui permettait de bénéficier d'un « CUI », Contrat Unique d'Insertion, temps partiel d'un an. Il a donc été proposé de l'adjoindre à l'équipe de la bibliothèque, en plus du mi-temps, compte tenu de la faible charge financière qu'il représente (6000 euros pour l'année), et dans la suite des contrats aidés qui l'ont précédé à la bibliothèque. Par ailleurs, son profil, expérimenté et érudit, nous a tout à fait intéressé. *Le CA approuve cette embauche.*

8/ Rapport d'experts sur la psychanalyse, proposé à la signature. Vote.

Pascal-Henri Keller, membre de la SPP, professeur émérite à Poitiers et co-rédacteur du rapport d'expert sur la psychanalyse, avec Patrick Landman, est interrogé par Skype sur le rapport, qui avait été fourni aux administrateurs. Ce rapport a été signé, entre autres, par l'APF, et la SPRF s'apprête à le faire. Le groupe de contact est aussi engagé dans ce rapport, qui montre le sérieux de la psychanalyse aux tutelles, et qui constitue une recension bibliographique impressionnante, claire et sans langue de bois. *Les administrateurs ont voté à main levée à l'unanimité la signature de la SPP de ce document, qui par ailleurs sera mis en ligne sur le site internet.*

9/ Information : nouveau site internet

Le nouveau site est mis en ligne.

Vassilis Kapsambelis expose la situation : tous les membres du comité du site sauront mettre en ligne les pages eux-mêmes, ce qui avait auparavant donné lieu à des émoluments non négligeables de web master. Le bénévolat, là aussi se développe donc.

La question de la liste interactive, avec carte, des AeF se pose à nouveau, mais aura probablement un coût de développement.

Vassilis Kapsambelis détaille les procédures qui permettent les recherches. Une présentation du site, ainsi que les procédures détaillées ont été conçues, et est accessible sur la page d'accueil du site (en bas), pour assister les internautes.

10/ Questions diverses

Chantal Lechartier fait part d'une demande de subvention, fait avec Cécile Marcoux, dans le cadre d'un appel d'offre en direction des sociétés savantes. Cette subvention pourrait être de 3000 euros, et nous n'avons pas encore reçu de réponse.

Fin de la séance à 23h25